



Préavis pour un CDD sous convention Syntec

Par Ced69003

Bonjour,

Voici le contexte :

- CDD de 12 mois
- convention Syntec IDCC 1486 (bureaux d'études techniques)
- statut cadre
- la période d'essai de 30 jours a été effectuée

Si je démissionne parce que j'ai trouvé un CDI ailleurs, quelle est la durée du préavis à respecter ?

Merci pour votre aide et bonne journée.

Par kang74

Bonjour

Au maximum de 15 jours , comme pour toute rupture anticipée de CDD pour embauche en CDI .

(La convention ne régit que le préavis de démission ou de licenciement d'un CDI ...)

Par Ced69003

Merci beaucoup !